

ASSEMBLÉE NATIONALE5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2425

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 71, substituer aux mots :

« ce dernier »

les mots :

« l'éco-organisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.